

# FLASH PALMARÈS



## Banque Populaire distinguée aux *Trophées du Revenu 2012*

**La Banque Populaire s'est vue décerner une récompense lors de l'édition 2012 des Trophées des meilleurs SICAV et fonds remis par Le Revenu.**

Pour l'emporter, les fonds ou gammes de fonds devaient avoir obtenu le meilleur compromis entre performance et risque par rapport à leurs concurrents dans les différentes catégories notées sur 3 ans ou 10 ans.

3 grandes catégories de Trophées ont été attribuées à l'issue d'une notation rigoureuse de plus de 8 000 fonds :

- les Trophées « *Meilleures Gammes* »
- les Trophées « *Meilleurs Fonds* »
- les Trophées « *Meilleure Performance Globale* » par gammes ou par fonds

**Banque Populaire a été primée dans la catégorie « Banques à réseau » sur 3 ans :**



### **Trophée de bronze**

Meilleure gamme actions internationales  
(Catégorie "Banques à réseau",  
pour le compte du réseau  
Banque Populaire)

Sources : Le Revenu Placements - juin 2012 - N°Spécial

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM ou du gestionnaire.



## MÉTHODOLOGIE

**Établissements retenus**

"Banques à réseau" d'au moins 100 agences, "Assurances" ou "Sociétés spécialisées".

**Fonds retenus**

Plus de 8 000 fonds (SICAV et FCP), agréés à la commercialisation en France, étaient en lice cette année. Ces fonds devaient être notés par EuroPerformance - a SIX Company depuis au moins 3 ans au 31/03/2012. Seuls les fonds permettant une souscription d'un montant de la part inférieur à 5 000 euros ont été retenus. De la même façon, les fonds étiquetés "clientèles institutionnelles" par leurs promoteurs n'ont pas été pris en compte.

**Cas particuliers**

■ **Fonds en actions internationales** : le palmarès ne tient plus compte des fonds en actions européennes. Leurs scores et leurs niveaux de risque étant plus proches de ceux des fonds en actions de la zone euro, ils ont été réunis avec ces derniers (à l'exception des fonds en actions européennes de pays émergents d'Europe centrale et de l'Est qui concourent dans la catégorie des actions internationales).

■ **Fonds diversifiés** : les fonds de trésorerie PEA n'ont pas été pris en compte car leur profil de risque est voisin de celui des SICAV monétaires, ce qui aurait introduit un biais dans les classements.

■ **Fonds d'obligations internationales** : dans le contexte actuel, les fonds gérés avec couverture de risque de change n'ont pas été retenus car, selon Le Revenu, leur profil de risque se rapproche davantage des fonds en obligations de la zone euro que des fonds exposés aux variations des devises.

■ **Gammes de fonds sectoriels** : Le Revenu a introduit l'obligation d'avoir des fonds d'au moins 3 secteurs différents pour être autorisé à concourir, afin que le prix ne soit pas biaisé par la performance d'un secteur unique.

**Catégories retenues**

■ **Trophées des "Meilleures Gammes"** sur 3 ans.

6 catégories ont été retenues par typologie d'établissements (Assureurs, Banques, Établissements spécialisés) : actions zone euro, actions internationales, actions sectorielles, fonds diversifiés, obligations en euros, obligations internationales. Chaque établissement doit disposer d'au moins 3 fonds dans chaque catégorie en compétition.

■ **Trophées des "Meilleurs Fonds"** sur 10 ans.

6 catégories ont été retenues tous établissements confondus : actions de la zone euro, actions internationales, actions sectorielles, obligations en euros, obligations internationales. Chaque établissement doit disposer d'au moins 3 fonds dans chaque catégorie en compétition.

■ **Trophées de la "Meilleure Performance Globale"** : Un Trophée de la "Meilleure performance globale" sur 3 ans a été décerné pour chacune des catégories d'établissements suivantes : les Assureurs, les Banques à réseau et les Établissements spécialisés. Un Trophée de la "Meilleure performance globale" sur 10 ans a été remis tous établissements confondus.

Chaque établissement doit disposer d'au moins 1 fonds dans chacune des catégories suivantes : actions de la zone euro, actions internationales, fonds diversifiés euro, fonds diversifié international, obligations de la zone euro, obligations internationales.

**Ensemble de notation**

Traitement de la base de données des OPCVM (SICAV et FCP) commercialisés en France et suivis par EuroPerformance - a SIX Company, dont les variations sont arrêtées au 31/03/2012.

Les résultats des fonds sur 3 et 10 ans restent ajustés d'un indice de volatilité, pour tenir compte du risque. Les fonds monétaires sans risque ont logiquement été exclus.

Source : Le Revenu Placements - juin 2012 - N°Spécial